



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/

Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission

NA
Alberta

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Canada Place/Place du Canada
Suite 1000
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Title - Sujet Plot Seeder	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01581-210315/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 01581-210315	Date 2020-12-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-100-11934	
File No. - N° de dossier EDM-0-43116 (100)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Standard Time MST on - le 2020-12-15 Heure Normale des Rocheuses HNR	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fisher, Drew	Buyer Id - Id de l'acheteur edm100
Telephone No. - N° de téléphone (780) 901-4270 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 002 vise à répondre aux questions suivantes et à effectuer les changements suivants :

Question 1 :

Spécification 1 : Le semoir pour parcelles de type tracté doit avoir deux roues de jauge qui roulent à l'extérieur de la voie d'ensemencement.

- L'article 2 indique une largeur d'ensemencement de 2,03 m, alors que les articles 3 et 4 indiquent dix rayonneurs avec un espacement de 8 po. Cela créerait un espacement de 1,85 m du centre au centre des rangs externes. Quel est l'espacement souhaité entre les pneus, 2,03 m ou légèrement plus de 1,85 m (10 cm de plus, pour éviter toute compression sur les rangs externes)?

Réponse 1 :

Nous avons tenu compte d'un espacement de demi-rang (4 po) au-delà des rangs externes, donc la largeur d'ensemencement est de 80 po (et non de 72 po). Nous souhaitons que les roues de jauge mesurent légèrement plus de (10 cm) 2,03 m.

Question 2 :

Spécification 4 : Doit comporter dix rayonneurs à bande latérale à dents en C pour engrais granulaire avec pression vers le bas par ressorts.

- Pouvez-vous donner des indications sur le nombre de rangs et l'espacement entre les rangs pour les rayonneurs? P. ex. : Il devrait y avoir trois rangs de rayonneurs avec 30 po entre chaque rang.
- Pouvez-vous fournir une plage de force de déclenchement de ressort qui serait acceptable?
P. ex. : 330-450 lb de force de déclenchement.

Réponse 2 :

Je crois que les rangs signifient des « trains ». En ce qui concerne l'uniformité de l'ensemencement, nous sommes flexibles quant au nombre et à la configuration des trains. La force de déclenchement de ressort minimale doit être de 330 lb et doit être réglable.

Question 3 :

Spécification 8 : Doit comporter au moins trois cases de semences (ayant chacune 10 rangs) avec entraînements individuels Zero Max.

- Quelle est la plage de taille approximative adéquate pour chaque case? P. ex. : capacité de 100-200 lb.
- Les entraînements Zero Max devraient-ils inclure l'option à échelle micrométrique vs le système standard à vis graduée? L'échelle micrométrique offre une lecture à trois chiffres pour le réglage de la transmission vs une lecture à l'échelle numérique.

Réponse 3 :

Il doit y avoir trois cases de semences. La capacité d'une case doit être de 150 lb et la capacité des deux autres cases doit être de 75 lb chacune. Les entraînements Zero Max doivent être munis d'un système standard à vis graduée.

Question 4 :

Spécification 10 : Doit pouvoir ensemercer diverses cultures avec divers calibres de semences sur le même rang en même temps. La profondeur d'ensemencement des semences plus petites doit être inférieure à celle des semences plus grosses.

Pouvez-vous fournir une plage acceptable de profondeur entre les petites et les grosses semences?
P. ex. : Les semences plus petites doivent être placées à environ 1/2 po au-dessus des semences plus grosses.

Réponse 4 :

La plage acceptable est de 2/3 po à 3/4 po.

Question 5 :

Spécification 12 : Doit comporter une case d'inoculation qui alimente un cône à courroie avec distributeur tournant avec un entraînement Zero Max.

- La case d'inoculation doit-elle être placée dans un dispositif tournant électrique avec collecteur à dix orifices ou doit-elle diriger le produit à travers l'un des cônes vers ce dispositif tournant?

Réponse 5 :

Le produit doit être dirigé à travers l'un des cônes.

Question 6 :

Spécification 16 : Doit comporter une commande de profondeur hydraulique réglable à partir du siège du conducteur.

- Cette exigence prévoit-elle un robinet de commande qui permet à l'opérateur de lever et d'abaisser les rayonneurs depuis la plate-forme, ou vise-t-elle à exiger que le réglage de la profondeur (profondeur d'ensemencement plus ou moins importante) puisse se faire depuis le siège de l'opérateur?

Réponse 6 :

Nous avons besoin de la deuxième option : le réglage de la profondeur doit pouvoir se faire depuis le siège de l'opérateur.

Question 7 :

Spécification 18 : Doit avoir un rayon de braquage inférieur à 12 m.

- Pouvez-vous clarifier l'exigence selon laquelle le diamètre de braquage doit être inférieur à 24 m de l'axe central du semoir à l'axe central du semoir? Cela semble être un très grand rayon/diamètre, donc je ne suis pas sûr de l'intention. Le facteur limitant, étant donné la conception de l'attelage en col de cygne, sera probablement la maniabilité du tracteur.

Réponse 7 :

Nous supprimerons cette spécification.

Question 8 :

Spécification 2 : Veuillez clarifier.

Réponse 8 :

La largeur d'ensemencement comprenait un demi-espacement aux deux extrémités. La distance entre les rayonneurs les plus à gauche et à droite doit être de 1,83 m (8 po x 9). La largeur spécifiée (2,03 m) comprenait un demi-espacement (4 po) au-delà des deux extrémités.

À la page 12 de 16, à l'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS :

SUPPRIMER :

4.	Doit comporter dix rayonneurs à bande latérale à dents en C pour engrais granulaire avec pression vers le bas par ressorts.	O			
----	---	---	--	--	--

AJOUTER :

4.	Doit comporter dix rayonneurs à bande latérale à dents en C pour engrais granulaire avec pression vers le bas par ressorts. La force minimale de déclenchement de ressort doit être de 330 lb et être réglable.	O			
----	---	---	--	--	--

SUPPRIMER :

8.	Doit comporter au moins trois cases de semences (ayant chacune 10 rangs) avec entraînements individuels Zero Max.	O			
----	---	---	--	--	--

AJOUTER :

8.	Doit comporter au moins trois cases de semences (ayant chacune 10 rangs) avec entraînements individuels Zero Max. La capacité d'une case doit être de 150 lb et celle des deux autres cases doit être de 75 lb chacune.	O			
----	---	---	--	--	--

SUPPRIMER :

10.	Doit pouvoir ensemercer diverses cultures avec divers calibres de semences sur le même rang en même temps. La profondeur d'ensemencement des semences plus petites doit être inférieure à celle des semences plus grosses.	O			
-----	--	---	--	--	--

AJOUTER :

10.	Doit pouvoir ensemercer diverses cultures avec divers calibres de semences sur le même rang en même temps. La profondeur d'ensemencement des semences plus petites doit être inférieure à celle des semences plus grosses. La plage acceptable est de 2/3 po à 3/4 po.	O			
-----	--	---	--	--	--

SUPPRIMER :

18.	Doit avoir un rayon de braquage inférieur à 12 m.	O			
-----	---	---	--	--	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES ET EN VIGUEUR.